



## Commission des solidarités

### 441 - Aide au maintien à domicile des personnes âgées

#### Propositions financières Budget Primitif 2012

#### Rapport n° CG/2011/142

##### Résumé :

Les propositions financières en faveur du maintien à domicile des personnes âgées recouvrent en premier lieu les prestations d'aide sociale obligatoires : l'aide ménagère et l'allocation de services ménagers sont accordées aux personnes âgées dont les revenus sont inférieurs à un plafond fixé par décret. Ces aides sont réglées aux associations agréées sur présentation de factures ou versées directement aux bénéficiaires.

##### Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2012
PAP	Direction de l'autonomie et de la santé	341 300,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>341 300,00 €</b>

#### 4411 – Aides ménagères à domicile

Le nombre de bénéficiaires de l'aide-ménagère à domicile est resté stable depuis la fin de l'année 2010. Le montant des crédits sollicités pour 2012 au titre des frais d'intervention d'aide-ménagère a été ajusté au vu des consommations constatées au compte administratif 2010.

#### 4414 - Formation des aidants naturels

La prévention de l'épuisement et de l'isolement des aidants naturels constitue un axe prioritaire dans le schéma gérontologique 2010-2014. Les crédits inscrits seront affectés au pilotage d'animations et à la réalisation de formations à destination de ces publics.

## Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :


Code	Libellé Mode d'action	Crédits inscrits au BP précédent	Crédits proposés au BP
4411	Aides ménagères à domicile, allocations de services ménagers	340 000,00 €	330 000,00 €
4414	Formation des aidants naturels	11 300,00 €	11 300,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la commission des solidarités, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2012.*

Strasbourg, le 21/11/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL